

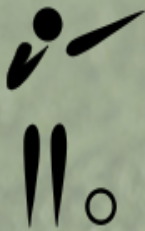


U.R.B.S.F.A. - K.B.V.B.

Province du Hainaut

Edition 2011

Droits et Devoirs du Délégué



Une Collaboration

Comité Provincial du Hainaut

Commission Provinciale des Arbitres du Hainaut

Le mot du membre du Comité Exécutif

DELEGUE...

Je me souviens il y a 40 ans bientôt, quand pour la toute première fois j'ai placé au bras gauche, le brassard de délégué de mon club... quelle fierté !

Je représentais aux yeux de l'arbitre, envoyé spécial de la Fédération, aux yeux des visiteurs qui arrivaient dans mon club et aux yeux de l'observateur d'arbitre envoyé aussi par la Fédération, la personne de référence de mes couleurs, de mon blason, de mon matricule, de mon club.

J'étais investi d'un pouvoir par les hauts dirigeants de mon club qui me faisaient confiance dans la mission qu'ils me confiaient : les représenter.

Je ne me rendais pas encore compte de l'ampleur et de l'importance de ma mission :

- Représenter mon club ;
- M'occuper de l'arbitre ;
- Accueillir les représentants de la Fédération ;
- Discuter avec les parents de nos joueurs ;
- Avoir une bonne relation avec l'entraîneur ;
- Veiller à ce que la recette et la tombola soient réalisées ;
- M'occuper des joueurs ;
- Vérifier que tout soit en ordre, que les vestiaires soient accueillants...

C'était plus qu'un honneur, c'était une véritable mission, un devoir à accomplir ; j'y ai pris goût et j'ai veillé à transmettre ma passion à d'autres amis pour que tous ensemble nous soyons les dignes représentants de notre club que nous aimons tant et que nous nous occupions de cette merveilleuse jeunesse qui a choisi le football comme sport favori.



David DELFERIERE

Vice-président U.R.B.S.F.A.

Etre délégué... Un engagement.

Celui qui choisit ou qui accepte la fonction de délégué se lance dans un véritable engagement :

- un engagement envers le club en le représentant de la meilleure manière qui soit et en mettant tout en œuvre pour que le match se déroule sans problème
- un engagement vis-à-vis des jeunes en participant à leur encadrement en compagnie de l'entraîneur de l'équipe ;
- un engagement envers l'arbitre en l'accueillant et en lui accordant toute la présence nécessaire à l'accomplissement de sa mission ;

Assurer un rôle de délégué ne s'improvise pas.

Le présent aide-mémoire reprend dans le détail toutes les tâches que doit effectuer le délégué ou auxquelles il doit être attentif.

A sa lecture vous constaterez bien vite que cela ne se résume pas à « remplir la feuille de match » et « prendre place sur le banc » mais que c'est nettement plus que cela.

Le rôle de délégué peut être exaltant s'il est accompli avec sérieux et compétence.

Il apportera la satisfaction du devoir accompli lorsque la rencontre sera terminée et que tout se sera passé sans encombre.

Il procurera le sentiment de s'être rendu utile le temps d'un match, d'une saison ou plus encore.



Bruno BOËL
Président de la Commission
Provinciale des Arbitres



Patrick MARCQ
Président du Comité Provincial

Pour être délégué au terrain, vous devez
- être âgé d'au moins 18 ans
- être affilié à votre club
- ne pas être sous le coup d'une suspension prononcée par un comité répressif

Chapitre 1. Préparation du match

1. Dès votre arrivée au terrain, vous devez vous assurer que votre terrain est en ordre. Vous aurez vérifié que les vestiaires, et particulièrement celui de l'arbitre, sont propres et en ordre. En hiver, vous aurez préalablement chauffé ces locaux afin qu'une bonne température y règne. La boîte de secours, les attelles gonflables et la civière doivent être facilement accessibles à l'arbitre. Afin de parer à tout oubli, vous aurez disposé dans son vestiaire une carte jaune, une carte rouge, un sifflet et, le cas échéant, deux drapeaux de touche. Vous prévoirez aussi à l'intention du délégué visiteur un brassard tricolore.
2. L'arbitre se présentera environ 45 minutes (équipes de jeunes ou réserves) ou 60 minutes (équipes premières) avant le match. En cas d'intempéries, il est vraisemblable qu'il anticipe même son arrivée de 15 autres minutes. **Soyez déjà présent au terrain pour souhaiter, tant à l'arbitre qu'à vos adversaires du jour, la bienvenue et leur montrer les vestiaires.** Un petit sourire, un accueil chaleureux et déjà la compréhension et le respect mutuel s'installent....
3. L'arbitre effectuera **seul** la visite du terrain. Faites en sorte de ne pas l'accompagner ; il serait, bien malgré lui, obligé de décliner votre présence.
4. Si, après cette vérification, il vous informe de divers manquements (trous aux filets, lignes mal ou incomplètement tracées, flaques d'eau sur le terrain, zone neutre ou de protection non complètement clôturées, zone technique non matérialisée.....), prenez la peine d'y remédier **sans tarder**. Dès que les améliorations ont été effectuées, prévenez l'arbitre afin qu'il puisse constater à l'aise que tout est en ordre. Pour les manquements graves (et non ceux auxquels il a pu être remédié immédiatement), l'arbitre **doit** noter les manquements constatés dans la rubrique « *observations* » de la feuille de match ainsi que l'heure du constat et le fait qu'il y a été remédié.

Les réserves pour terrain non conforme doivent être apposées sur la feuille de match au plus tard 20 minutes avant le début de la partie et être contresignées par le délégué adverse et l'arbitre, lequel indiquera l'heure exacte à laquelle elles auront été formulées.

Une hampe à laquelle est accroché un drapeau est plantée à chaque coin du terrain. Les quatre drapeaux doivent être identiques et présents avant le début de la rencontre.

POUR GARANTIR LA SECURITE DES JOUEURS, IL EST RAPPELE QU'EST DEFENDU TOUT OBSTACLE SE TROUVANT SUR LE TERRAIN DE JEU OU A MOINS DE TROIS METRES DES LIMITES EXTERIEURES DE LA SURFACE DE JEU.



5. Présentez à l'arbitre le ballon du match et les ballons de remplacement pour vérification. Une fois celle-ci effectuée, évitez de les donner aux joueurs pour leur échauffement.
6. L'utilisation de sable, brique pilée, etc., produits susceptibles de se déplacer, est permise en cas de neige ; **un** ballon sera de couleur vive. L'absence d'un tel ballon ne peut pas conduire au refus de jouer.
7. Proposez à l'arbitre de prendre un rafraîchissement et demandez-lui **discrètement** le montant des frais qui sont dus. Réglez-les lui avant le début du match (voir situations dérogatoires en fin de livret).
8. Dès cet instant et jusqu'au moment où vous lui apporterez la feuille de match, avec les cartes d'identité (ou titres en tenant lieu) des joueurs et officiels figurant sur la feuille de match (sauf soigneurs et médecins), **évit**ez que l'arbitre ne soit dérangé sans cesse pour des futilités. Il a besoin de se **concentrer** pour la rencontre qu'il va diriger.

9. Veuillez, avec votre collègue délégué visiteur, à remplir la feuille de match **sans tarder**. Faites le maximum pour que ce document soit en possession de l'arbitre **20 minutes** avant la rencontre : il doit, en effet, seulement la vérifier, appeler les joueurs, constater la régularité des équipements, faire signer les capitaines et leur donner ses instructions ... 20 minutes ne seront pas de trop ! Par honnêteté, signalez-lui les joueurs sans carte d'identité ou document en tenant lieu. Par la même occasion, vous signalerez à l'arbitre si un joueur connaît un handicap spécifique dont l'ignorance dans le chef de l'arbitre pourrait conduire à des sanctions injustifiées (ex. surdit ).
10. S'il s'agit d'un arbitre qui fait son ou ses premiers matches   ce niveau, et que vous venez   conna tre ce fait, pr vendez vos joueurs, entra neurs et l' quipe adverse, les invitant   la compr hension. Un examinateur de la Commission des Arbitres sera d'ailleurs certainement pr sent   ce « *maiden match* ».
11. Au coup de sifflet de l'arbitre destin    appeler les joueurs, insistez aupr s de ces derniers, de quelque  quipe qu'ils soient, pour qu'ils reviennent rapidement vers les vestiaires. D s cet instant, le temps est compt  pour effectuer les derni res mais indispensables op rations pr alables au match.
12. Chargez-vous des cartes d'identit  (ou titres en tenant lieu) visiteuses, votre vis- -vis prenant celles de votre club. Il est pr f rable que ces documents soient rang s dans l'ordre de lecture de la feuille de match. **LA VERIFICATION DES CARTES D'IDENTITE (ou titres en tenant lieu) EST UN DROIT POUR LES DELEGUES DES DEUX EQUIPES ... VOUS DEVEZ L'UTILISER.** Apr s le contr le, les documents doivent  tre imm diatement restitu s aux d l gu s. Vous veillerez   ce que les joueurs **d butant le match** soient rang s devant l'arbitre suivant l'ordre d'inscription sur la feuille de match. Si certains joueurs sont bruyants ou indisciplin s, intervenez d'initiative aupr s d'eux pour faire cesser le « *march  aux fromages* ».
13. Tandis que l'arbitre donne, dans son vestiaire, ses instructions aux capitaines, profitez de ces quelques instants de r pit pour **fermer** la zone neutre et de protection. **LE DELEGUE AU TERRAIN DOIT ACCOMPAGNER L'ARBITRE DURANT LE TRAJET VESTIAIRE/TERRAIN ET RETOUR.** Afin d' viter des probl mes ult rieurs de responsabilit , toujours d licats (vols), n'oubliez pas de v rifier que le vestiaire de l'arbitre et des joueurs a bien  t  ferm    cl .

Vous devez, **d s cet instant**, faire  vacuer hors des limites toute personne qui n'est pas habilit e   s'y trouver, **c'est- -dire qui n'est pas inscrite sur la feuille de match** et porteuse du brassard r glementaire. Sur base du crit re de maintien de l'ordre, vous  tes **SEUL JUGE** pour **accepter ou refuser** dans la zone neutre tout officiel inscrit. Les brassards admis dans la zone neutre sont :

- Brassard **blanc** : **d l gu  au terrain**
- Brassard **tricolore** : **d l gu  visiteur**
- Brassard **jaune** : **m decin et/ou soigneur**
- Brassard **couleurs club** : **commissaires au terrain**
- Brassard mauve : **membres des instances officielles en mission**
- Brassard **rouge** : **entra neurs des  quipes en pr sence**

Les officiels admis dans la zone neutre ne peuvent **en aucun cas** critiquer l'arbitre ni conseiller voire invectiver les joueurs ni les inciter à avoir une conduite anti sportive.

14. **Zone technique.** La «*zone technique*» est d'application dans toutes les rencontres. Elle s'étendra à un mètre de chaque côté de la zone où entraîneurs et remplaçants peuvent s'asseoir et jusqu'à un mètre parallèlement à la ligne de touche. La zone technique devra être marquée. Les personnes qui occuperont la zone technique doivent être identifiées sur la feuille de match. **Une seule** personne à la fois est autorisée à donner des instructions techniques. Elle doit rester dans la surface technique et immédiatement retourner à sa place une fois qu'elle aura donné ses instructions. L'entraîneur doit, en tout temps, se comporter de manière «*correcte*».
15. Au moment où l'arbitre monte sur le terrain, placez à vos côtés des ballons de réserve en suffisance. Ces derniers ne peuvent **jamais** être lancés sur le terrain **sans l'accord de l'arbitre**. S'il ne vous l'a pas demandé, indiquez lui spontanément où vous avez coutume de vous placer durant la rencontre.

CHAPITRE 2. LE DEROULEMENT DU MATCH



16. Durant la partie, **vous ne pouvez pas quitter la zone neutre** et vous devez rester à la disposition de l'arbitre. **Une attention de tous les instants** est donc particulièrement nécessaire.
17. Dans tous les matches, à l'exception des matches officiels des équipes premières, des réserves au niveau national, des U18 et U19 de la division Elite et des espoirs de division 1 nationale, un joueur remplacé peut à nouveau prendre part au jeu (remplacements volants).

Un remplacement volant peut intervenir à chaque instant du match, à condition que:

- par un signe, l'arbitre autorise le remplacement ;
- le remplaçant n'entre sur le terrain qu'après que le joueur remplacé l'ait quitté ;
- le remplacement s'effectue sur un même côté du terrain, à la hauteur de la ligne médiane;
- le remplacement du gardien de but n'intervienne que lors d'une interruption de jeu et après que l'arbitre en ait été avisé.

Un même joueur peut être remplacé sans limitation aucune et reprendre ensuite part au jeu. Les remplacements ne doivent pas être mentionnés sur la feuille de match étant donné que tous les joueurs sont considérés comme ayant effectivement pris part au jeu.

Un joueur inscrit sur la feuille de match mais non présent au moment de la vérification des équipements ne peut monter au jeu que lors d'un arrêt du match et après vérification de son équipement par l'arbitre.

S'il y a des assistants-arbitres, les remplaçants ne peuvent s'échauffer qu'en survêtement et dans le dos de l'assistant arbitre et à concurrence de 3 maximum par équipe. Dans les rencontres sans remplacements volants, aucun échauffement ne peut plus intervenir dès que tous les remplacements ont eu lieu.

18. DES LE COUP DE SIFFLET, LA POLICE DE LA ZONE NEUTRE VOUS INCOMBE EN TOUT TEMPS, MEME AVEC DES ASSISTANTS ARBITRES.

Il vous appartient **d'initiative**

- de calmer les entraîneurs
- d'obliger les remplaçants à stationner dans l'abri prévu à cet effet
- d'inviter les entraîneurs à respecter les conditions d'utilisation de la zone technique
- d'inviter les remplaçants d'autres catégories (cas des équipes où l'abri n'est pas obligatoire) à ne pas se coucher par terre mais à rester groupés assis ou debout en un endroit précis (généralement près de la ligne médiane).

Si vous constatez que des personnes non autorisées s'infiltreront dans la zone neutre, **vous devez les en expulser sans attendre que l'arbitre vous y invite.**

Si des personnes autorisées s'y méconduisent (critique de l'arbitre, insultes, incitations à l'anti-jeu, ...) **vous devez en premier ressort les inviter au calme**, de quelque équipe qu'ils proviennent et les en expulser, le cas échéant.

Si l'arbitre vous invite à le faire, vous devez vous exécuter immédiatement.

De facto, vous vous abstenrez de faire des commentaires et surtout de critiquer l'arbitre.

19. Si vous constatez que des joueurs s'énervent sur le terrain, voire menacent l'arbitre, calmez-les efficacement et invitez, le cas échéant, le délégué visiteur à en faire de même.

20. Si un joueur est exclu, il doit quitter la proximité immédiate de l'air de jeu et, compte tenu de l'exiguïté des terrains provinciaux, rentrer au vestiaire. Une fois rhabillé, ce joueur ne peut **plus** prendre place, en civil, sur le banc des remplaçants ni dans la zone de protection.

21. En cas de blessure, personne ne peut pénétrer sur le terrain s'il n'est pas appelé par l'arbitre.
22. Si vous constatez que des spectateurs dépassent les limites de l'admissible vis-à-vis de l'arbitre (insultes particulièrement graves), calmez-les. Si leur comportement dégénère (jet de tout projectile vers les officiels ou les joueurs), n'hésitez pas à intervenir en appelant, le cas échéant et en fonction de la gravité de la situation, la police locale. En tout état de cause, la force publique sera appelée par le club visité, sur votre initiative (et non celle de l'arbitre) dès que vous constaterez qu'en raison d'éléments évidents, la sécurité physique de l'arbitre et des joueurs risque de ne plus être assurée.

EN TOUT TEMPS, VOUS DEVEZ ASSURER LA PROTECTION DE L'ARBITRE ET DES ASSISTANTS ARBITRES EVENTUELS.

23. Lors du coup de sifflet en fin de 1^{ère} mi-temps ou à la fin du temps réglementaire, et pour la sécurité des officiels, vous jetterez un rapide coup d'oeil vers l'endroit de la rentrée aux vestiaires. Vous **DEVEZ** accompagner l'arbitre jusqu'à son vestiaire. Si vous avez des craintes à ce propos, intervenez et faites vous aider, le cas échéant, par d'autres officiels, les commissaires au terrain ou par le délégué adverse. Vérifiez aussi que des personnes non autorisées ne s'infiltrent pas dans la zone neutre ou dans la zone de protection ou encore ne traversent le terrain. Si, pour une raison ou une autre, le terrain est envahi par des spectateurs (ex. match pour le titre ou pour la descente), rendez-vous rapidement près de l'arbitre et des assistants arbitres éventuels pour assurer sa (leur) protection et le(s) ramener vers le vestiaire.

En ce qui concerne le stretching (étirements sur le terrain juste après le coup de sifflet final) l'arbitre n'entrera pas dans son vestiaire sans avoir attiré l'attention du délégué visiteur sur sa responsabilité en cas d'incidents. La co-existence des deux équipes à ce moment est donc autorisée mais sans la surveillance de l'arbitre et aux risques et périls des joueurs visiteurs et de leur staff.

CHAPITRE 3. APRES LE MATCH



24. A la fin du match, une fois l'arbitre dans son vestiaire, laissez-lui le temps de récupérer après l'effort physique. Offrez-lui un rafraîchissement (aussi à la mi-temps). Il est peut-être examiné. L'évaluateur veillera à ce que les formalités administratives vis-à-vis des clubs soient terminées avant son intervention. Vous vérifierez que l'arbitre pourra disposer d'eau chaude. Si, par habitude, vous savez que la réserve d'eau chaude est réduite, invitez l'arbitre à prendre sa douche sans tarder. Evitez, par le biais de commentaires déplaisants, d'alimenter la polémique sur telle ou telle phase de jeu. Calmez plutôt, si nécessaire, les uns et les autres, en leur expliquant que le match est terminé et que rien ne modifiera plus le résultat.
25. Dès que l'arbitre vous y invite, présentez-vous avec votre collègue délégué visiteur afin de signer la feuille de match. N'oubliez pas de **vérifier soigneusement** l'exactitude du résultat, les changements s'il échet, les avertissements et les exclusions, la présence de toutes les signatures requises et de veiller à ce que chaque partie de feuille soit reprise par son destinataire. Toutes les ratures doivent avoir été paraphées par l'arbitre. Vérifiez que tel a bien été le cas. En cas d'accident ou de blessure grave, il n'y a pas lieu de faire une quelconque mention sur la feuille de match.

ATTENTION, VOUS NE POUVEZ PAS QUITTER LES INSTALLATIONS TANT QUE L'ARBITRE ET LES JOUEURS SONT PRESENTS !

Vous devrez rester à la disposition de l'arbitre.

Une fois rhabillé et sauf les cas où sa sécurité serait gravement menacée, n'hésitez pas à lui offrir un rafraîchissement dans vos installations. Le dialogue que vous aurez avec lui à ce moment sera sans nul doute propice à la convivialité et à l'ouverture. Veillez également à accueillir l'équipe visiteuse selon les principes en vigueur dans votre club.

26. Raccompagnez l'arbitre jusqu'au moment où il se trouve en sécurité.

27. Il est possible que votre rôle ne s'arrête pas ici. Sur convocation des instances fédérales, vous serez peut être appelé, par votre Président ou votre C.Q., à représenter votre club devant le comité provincial pour des faits s'étant déroulés lors du match.

Votre mission est terminée.

*Si vous avez suivi ce memorandum jusque dans ses moindres détails,
vous repartirez chez vous avec l'agréable sentiment du devoir accompli.*

Pour l'arbitre, pour votre club, encore merci !

Quelques cas particuliers.

Une équipe est absente ou incomplète à l'heure du match.

La feuille de match doit mentionner tous les joueurs présents. L'arbitre ne peut enregistrer le forfait qu'à l'heure du match. Il a droit à la totalité de ses frais.

Equipe incomplète

En cas d'absence d'une équipe à l'heure réglementaire, l'arbitre doit constater ce fait s'il y est requis par l'équipe présente. S'il n'est pas saisi de pareille demande, il est autorisé à attendre dix minutes avant d'enregistrer cette absence.

Un match de 11 contre 11 où une équipe présente moins de sept joueurs au moment de son coup d'envoi, celle-ci est considérée comme déclarant forfait, même si elle se complète par la suite et dispute le match. Si une équipe est réduite à moins de sept joueurs au cours du match, l'arbitre doit arrêter le match

Un match de 8 contre 8 ne peut se disputer si une équipe se présente avec moins ou est réduite à moins de six joueurs.

Un match de 5 contre 5 ne peut se disputer si une équipe se présente avec moins ou est réduite à moins de quatre joueurs.

Une équipe quittant le terrain sans autorisation de l'arbitre est considérée comme déclarant forfait.

1. L'arbitre est absent à un match ou se retire au cours du match

LE MATCH DOIT ETRE JOUE !

L'arbitre doit être remplacé et il y a des assistants-arbitres

Le premier assistant-arbitre doit diriger le match ; le second AA devient premier AA et il y a lieu de lancer un appel pour pourvoir au remplacement du second AA.

L'arbitre doit être remplacé et il n'y a pas d'assistant-arbitres ou un assistant arbitre doit être remplacé

Il y a un ordre de priorité bien défini pour le choix du remplaçant de l'arbitre ou de l'assistant-arbitre. Il s'établit de la façon suivante :

- 1° arbitre neutre dans l'ordre de leur classification;
- 2° arbitre affecté à l'un des clubs en présence, dans l'ordre de leur classification;
- 3° arbitre non pratiquant affilié à l'URBSFA, mais non affecté à l'un des clubs en présence;
- 4° arbitre non pratiquant affilié à l'URBSFA et affecté à l'un des clubs en présence;
- 5° affilié non affecté à l'un des clubs en présence;
- 6° affilié affecté à l'un des clubs en présence;
- 7° spectateur.

Le club visiteur choisit en premier lieu successivement dans chacun de ces groupes.

Il n'est pas permis d'avoir recours à des personnes âgées de moins de 17 ans et de plus de 50 ans, sauf pour les catégories 1° et 2° ci-dessus (arbitres pratiquants).

L'affilié ou le spectateur que le club visiteur ou, à défaut, le club visité a l'obligation de choisir en vertu des 5°, 6° et 7°, peut se désister.

Si aucune autre personne ne consent à diriger le match, il incombe au délégué du club visité d'assumer les fonctions d'arbitre. Si celui-ci ne répond pas aux limites d'âge, un affilié du club visité doit obligatoirement assumer les fonctions d'arbitre.

L'arbitre occasionnel possède tous les pouvoirs d'un arbitre officiel. Il doit **uniquement** céder la direction du match à l'arbitre ou assistant arbitre officiel arrivant en retard **et à aucun autre arbitre, fut-il d'une catégorie plus élevée**. Celui-ci doit attendre le premier arrêt du match pour pénétrer sur le terrain.

Compte tenu du délai d'attente potentiel de 30 minutes (voir infra), **il n'est pas exigé** – même si c'est toujours préférable - **que lors du choix de l'arbitre occasionnel, le candidat réglementairement retenu soit présent, équipé, au terrain.**

2. **Délais d'attente.** Lorsqu'un match commence tardivement (au début ou à la seconde mi-temps) et/ou est interrompu à plusieurs reprises, ces retards et interruptions cumulés ne peuvent durer plus d'une demi-heure au total.

Dans le cas où la rencontre est jouée à la lumière artificielle, le club visité peut disposer **en plus** du délai de trente minutes prévu ci-dessus, d'un délai supplémentaire maximum de trente minutes pour remédier à la défektivité de l'installation d'éclairage.

En cas de panne, le même délai est consenti au club dont les installations sont équipées d'un éclairage conforme aux prescriptions réglementaires et auquel l'instance compétente a accordé l'autorisation de disputer des matches à partir de quinze heures durant la période hivernale.

3. Arbitre occasionnel et incidence sur le paiement des indemnités d'arbitrage et frais de déplacement

Il est entendu par arbitre occasionnel, celui qui dirige le match, qu'il soit arbitre actif ou pas.

L'arbitre officiellement désigné est et reste absent.

L'arbitre occasionnel reçoit 20,00 EUR en tant qu'indemnité de match, mais n'obtient toutefois pas de frais de déplacement.

L'arbitre officiellement désigné arrive en retard.

L'arbitre occasionnel qui a débuté le match et l'arbitre arrivé en retard qui doit continuer à diriger la rencontre, reçoivent chacun 10,00 EUR en tant qu'indemnité de match. L'arbitre occasionnel ne reçoit pas de frais de déplacement. L'arbitre arrivé en retard reçoit également ses frais de déplacement s'il officie encore.

L'arbitre officiellement désigné se blesse avant le début de la rencontre et ne sait pas la commencer.

L'arbitre occasionnel reçoit 20,00 EUR en tant qu'indemnité de match, tandis que l'arbitre blessé ne reçoit pas d'indemnité de match. L'arbitre occasionnel ne reçoit pas de frais de déplacement. L'arbitre blessé ne reçoit que ses frais de déplacement.

L'arbitre officiellement désigné se blesse pendant la rencontre.

L'arbitre qui se blesse pendant la rencontre garde son indemnité et ses frais de déplacement. L'arbitre occasionnel qui continuera à diriger la rencontre, n'a pas droit à une indemnité ni à des frais de déplacement.

Match sans arbitre désigné.

L'arbitre occasionnel reçoit 20,00 EUR en tant qu'indemnité de match, mais toutefois pas de frais de déplacement.

Match remis.

L'arbitre occasionnel qui remet un match en l'absence de l'arbitre officiellement désigné, ne reçoit pas d'indemnité de match ou de frais de déplacement.

Les indemnités doivent être payées avant le match par le club visité ou organisateur. En l'absence de l'arbitre officiellement désigné, les indemnités sont payées à l'issue du match.

CHECK-LIST

VERIFICATION GENERALE DU TERRAIN.....	O
VESTIAIRE ARBITRE PROPRE.....	O
BOITE DE SECOURS./ATTELLES/CIVIERES.....	O
CARTE JAUNE/ROUGE.....	O
SIFFLET.....	O
BALLON DU MATCH.....	O
NOMBRE DE BALLONS	O
BALLONS DE REMPLACEMENT.....	
RAFRAICHISSEMENT AVANT.....	O
FEUILLE D'ARBITRE.....	O
CARTES DANS L'ORDRE.....	O
REPRISE DES CARTES.....	O
HANDICAP JOUEUR ?.....	O
FERMETURE ZONE NEUTRE.....	O
FERMETURE ZONE DE PROTECTION.....	O
FERMETURE VESTIAIRES ARBITRE ET JOUEURS.....	O
	O
BALLONS DE RESERVE.....	O
RAFRAICHISSEMENT PENDANT.....	O
RAFRAICHISSEMENT APRES.....	O
EAU CHAUDE.....	O
FEUILLE.....	O
VERIFICATION SCORE.....	O
VERIFICATION CHANGEMENTS.....	O
VERIFICATION CJ/CR ET NOTE SUR DOCUMENT CLUB	O
PARAPHE RATURES PAR ARBITRE.....	O

Feuille de match - les 10 recommandations.

- 1° Je remplis la feuille le plus lisiblement possible (en caractère imprimé)
- 2° Je veille à l'exactitude des noms, prénoms et dates de naissance.
- 3° Je mentionne les bons codes de la série. (ex : «1», «2C», «132A», «11SP», «7B», ...)
- 4° J'indique l'éventuel complément d'équipe. (ex : «A», «B», ...)
- 5° J'inscris la bonne date du match et indique les bons matricules des clubs.
- 6° Avant de signer, je vérifie soigneusement la feuille après le match : carte(s) jaune(s), carte(s) rouges, score.
- 7° Je contrôle l'exactitude des frais d'arbitre.
- 8° Je vérifie que l'(es) arbitre(s) a (ont) bien complété leur(s) nom(s), prénom(s) et signature.
- 9° Je veille que chaque volet de la feuille soit repris par son destinataire et je garde une copie dans les archives du club.
- 10° J'envoie la (les) feuille(s) de match le plus rapidement possible (le 1^{er} jour ouvrable qui suit le match)